

# AVIS PUBLIC

## SEANCE EXTRAORDINAIRE

Est par la présente donné **avis public** que le conseil municipal de **Pointe-Calumet** tiendra une **séance extraordinaire** :

- **Date** : mardi le 16 juin 2026
- **Heure** : 18h00
- **Lieu** : 871, boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet.

Cette séance est convoquée afin de traiter exclusivement le point suivant :

Adoption / Règlement 527-26 décrétant des travaux de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur les rues André-Soucy, 45e avenue et 48e rue ainsi qu'un emprunt de 4 400 000 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2024-2028.

Aucune autre question ne sera discutée lors de cette séance.

Donné à **Pointe-Calumet**, ce 10<sup>e</sup> juin 2026



---

SAMUEL BLEAU-CARON,  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Samuel Bleau-Caron, directeur général de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 10 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juin 2026



---

SAMUEL BLEAU-CARON,  
Directeur général